

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0011014

197571

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5766

Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEBBAR ABDELLAH M

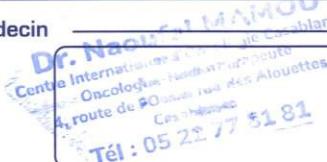
Date de naissance : 07/05/1952

Adresse : Dech El Mitha Rue 04 N° 10

CASA BLANCA

Tél. : 066 36 28 61 Total des frais engagés : 553,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/01/2024

Nom et prénom du malade : SEBBAR ABDELLAH Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Arthrose colique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 04/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/01/2011	12h 00 min	15	150	Dr. Naoufal MAMOU Centre International de Cancer de Casablanca Oncologue-Hématologue 4, route de l'Ourika, rue des silhouettes Tél : 05 27 77 181
13/01/2011	12h 00 min	15	150,00	Dr. Naoufal MAMOU Centre International de Cancer de Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Tél : 05 22 77 81 81 Montant de la Facture
Pharmacie Menara Casablanca Derb El Mitter N° 9 Rue 1 Bouchentour Casablanca - Tel: 05 22 28 40 23 C.F. 002704284000015	13/12/24	40,00
		Code INPE:  Code INPE:

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>LABORATOIRE MUSICA Dr. S. TELLIER 26, Avenue N° 52 Montreal N.P.E : 093000591</i>	10/02/21	180 \$ 70 \$	263 \$

AUXILIAIRES MEDICAUX

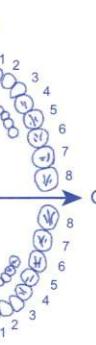
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

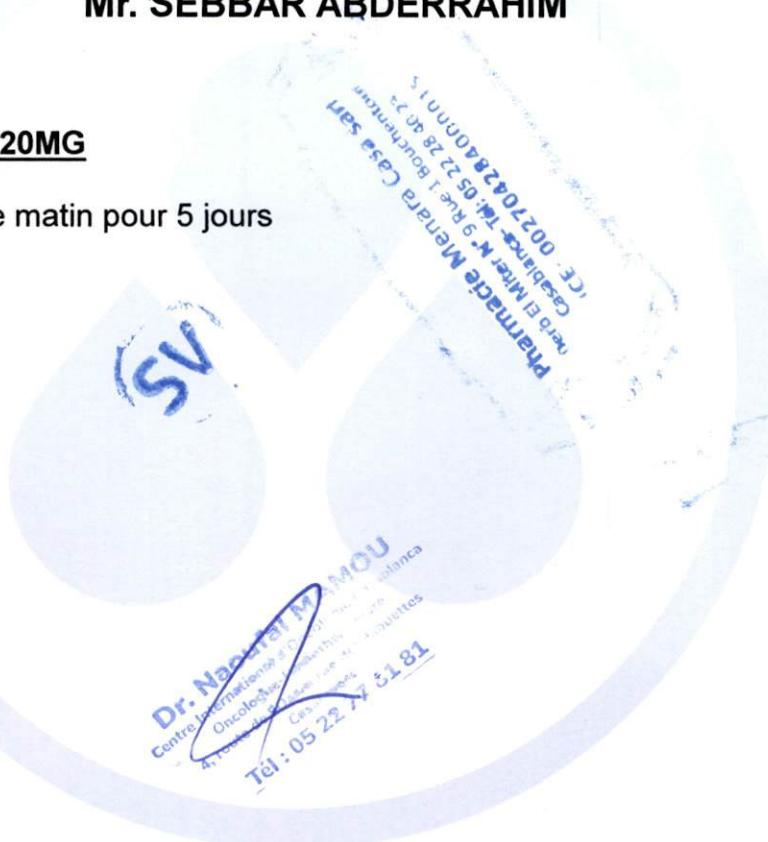
13/02/2024

Mr. SEBBAR ABDERRAHIM

COTIPRED 20MG

3cp le matin pour 5 jours

40.00



4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028



Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

13/02/2024

Facture N°: FC2402001655

Mr. SEBBAR ABDERRAHIM

Acte : Consultation

Prix : 250 Dhs

Signature

Dr. Naoufal MAMOU
Centre International d'Oncologie Casablanca
Oncologue - Radiothérapeute
4, route de l'Oasis, rue des Alouettes
Casablanca
Tél : 05 22 77 81 81

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028

LABORATOIRE MERS SULTAN D'ANALYSES MEDICALES

Dr. Fahd SAYEH

N° 196; Mers sultan Appt 32 5éme étage Tel :05 22 22 41 52
Mail : labo.merssultan@gmail.com

Facture

N° Facture : 24-06188

Date : 10/02/2024

Casablanca , le 10/02/2024

Médecin :

Mr SEBBAR Abderrahim

Designation Acte	Cotation B	Montant
NFS NUMERATION FORMULE SANGUINE AVEC PLAQUETTES	80	107,20
GOT Transaminase - SGOT	50	67,00
GPT Transaminase - SGPT	50	67,00
S Prélèvement sang veineux	1	22,00
Total B		180
Total en dirhams		263

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux Cent Soixante-Trois Dirhams ***

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
INTE : 093000594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

مختبر التحاليلات الطبية

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Prélèvement du: 10/02/2024 7:01
Dossier N° : 240210-573

240210-573



P41347

Mr SEBBAR Abderrahim
Prélèvement du: 10/02/2024
Prescripteur:

Page : 1 / 1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE AVEC PLAQUETTES

Globules rouges	4,48	M/mm ³	(4 - 5,4)	4,35 (27/01/24)
Hémoglobine	13,9	g/dL	(13 - 15,5)	13,8 (27/01/24)
Hématocrite	42,1	%	(40 - 50)	41,4 (27/01/24)
VGM	94	fL	(75 - 95)	95 (27/01/24)
TCMH	31	pg	(27 - 32)	32 (27/01/24)
CCMH	33	%	(30 - 36)	33 (27/01/24)
Globules blancs	6 650	/mm ³	(4000 - 10000)	4580 (27/01/24)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	76,0 %	*	(50 - 75)	70,0 (27/01/24)
	Soit 5054/mm ³		(2000 - 7500)	
Lymphocytes	12,0 %	*	(25 - 35)	17,0 (27/01/24)
	Soit 798/mm ³		(1500 - 4000)	
Monocytes	9,0 %	*	(2 - 8)	9,0 (27/01/24)
	Soit 599/mm ³		(100 - 800)	
Polynucléaires Eosinophiles	3,0 %		(Inférieur à 4)	4,0 (27/01/24)
	Soit 199,50/mm ³		(Inférieur à 400)	
Polynucléaires Basophiles	0,0 %		(Inférieur à 1)	0,0 (27/01/24)
	Soit 0/mm ³		(Inférieur à 100)	
Plaquettes	172 000	/mm ³	(140000 - 500000)	168 000 (27/01/24)

BIOCHIMIE

Transaminase - SGOT	21,32	UI/L	(Inférieur à 35)	23,90 (27/01/24) 39,32 (13/01/24)
Transaminase - SGPT	15,11	UI/L	(Inférieur à 41)	24,14 (27/01/24) 38,47 (13/01/24)

LABORATOIRE MERS SULTAN
196, Av. Mers Sultan
Casablanca - Maroc
INPE : 100000003 - INP : 093000594